



Diffamation dans en etablissement a caractere lucratif

Par **gasser**, le **05/05/2009** à **14:43**

Bonjour,

Je travail en maison de retraite a saint Quirin en moselle une résidente a été ce plaindre de mais service au prés du comptable .Qui lui même a transmis les dire de la résidente sur informatique et qui a été diffusé dans l'établissement.

Il a écrit : Madame (le nom de la résidente en toute lettre)en a marre de se faire engueuler a chaque foi qu'elle doit aller au wc et notamment ce soir par Severine Gasser .

J 'aimerais savoir si la loi autorise de tel propos